

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

#### **20230220041DE**

### **DELIBERATION POUR LA SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU FONDS CANTAL INNOVATION POUR LA CREATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE A LA PETITE ENFANCE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'aménagement d'un pôle enfance jeunesse à destination des 0 – 25 ans sur la commune d'Ydes a pour but de créer un lieu emblématique de la politique de développement territorial de la CCSA, de faire cohabiter une grande diversité de services d'accueil du public tout en donnant l'image d'une offre de services globale et de proposer un service supplémentaire et de qualité sur l'intégralité du territoire.

Actuellement les différents services sont éclatés sur le territoire et difficilement identifiables par la population.

L'enjeu majeur de ce projet est donc d'apporter une cohésion auprès des services enfance jeunesse du territoire, tout en souhaitant les développer pour créer une offre globale et facilement identifiable par la population locale.

Le Projet pour le Cantal a pour objectif majeur l'attractivité du territoire tant par le maintien des populations présentes que par l'accueil de nouvelles populations. C'est dans cette dynamique d'accueil que le Conseil départemental du Cantal investit depuis de nombreuses années dans les politiques destinées aux jeunes enfants. A ce titre, cette politique ambitieuse du Conseil départemental en faveur de la petite enfance est menée pour d'assurer une bonne couverture de l'offre de services.

C'est pourquoi, afin de soutenir et accompagner le développement de projets à destination des plus jeunes (0-3 ans), le Conseil départemental du Cantal lance un appel à projets annuel Fonds Cantal Innovation.

La consultation de Maîtrise d'œuvre étant en cours il convient de solliciter les financeurs. Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Départemental du Cantal via le Fonds Cantal Innovation pour un montant de 33 480,00€ au taux de 20%. Il précise que les dépenses présentées dans le cadre de la réponse au Fonds Cantal Innovation ne concernent que la petite enfance.

RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023
015-241501055-20230220-20230220041DE-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux %
Salle d'activités	74 763,82 €	CD15 FCI	33 480,00 €	20%
Espace de rangement matériel	41 072,29 €			
Sanitaires	6 939,38 €			
Bureau	44 627,80 €			
		Autofinancement	133 923,28 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>167 403,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>167 403,28€</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Innovation pour un montant de 33 480,00 € à un taux de 20%.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR valide le plan de financement, autorise Monsieur le Président à solliciter le Fonds Cantal Innovation pour un montant de 33 480,00 € à un taux de 20% et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président**  
**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**  
Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*